

Vivre à Arbin

Lettre à un Ami

Conseil Municipal

Réunion du Conseil

Lettre n°184.

Bien cher Albinus,

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 septembre. 13 conseillers étaient présents. M. Lecomte avait donné pouvoir à Mme Moulin, Mme Péjoan était absente. 4 conseillers sont arrivés avec un retard de 5 à 15 mn ce qui fait que la séance n'a débuté qu'à 19h20. Ce phénomène étant relativement récurrent ne faudrait-il pas revoir l'heure voire le jour des séances ?

Le procès-verbal de la séance du 26/06 est adopté à l'unanimité. Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : nomination d'un avocat dans le litige qui oppose la Commune à des habitants d'Arbin. Accord à l'unanimité.

1-Délibération approuvant le principe de la création d'un Syndicat Mixte (SRU).

(Solidarité et Renouveau Urbain). La création de syndicat concerne Chambéry Métropole, Aix les Bains Grand Lac et Cœur de Savoie. Il s'agirait de faciliter la mobilité sur ces territoires en densifiant l'offre, par l'extension des réseaux existants (bus et SNCF) sur des secteurs non encore desservis. Quid de l'accord de la SNCF pour rouvrir (le cas échéant) des gares fermées comme Chignin, St Jean de la Porte, Ste Hélène du Lac... Cette extension pourra-t-elle concerner des Communes très excentrées ? On peut en douter, mais on est au stade de la réflexion et de l'étude. Pour certains conseillers c'est une usine à gaz de plus ! Accord à l'unanimité.

2-Adhésion au CNAS : Comité National d'Action Sociale mis en place par une loi du 19/02/2007.

Il s'agit d'une association au service des agents de la Fonction Publique Territoriale dont le but est d'apporter des aides en matière de : frais de transport, aides au logement, chèques réduction pour loisirs culture ou sport, facilité de départ en vacances. Il semblerait qu'il faille régulariser ce qui devrait déjà exister et qui s'apparente dans le privé à un Comité d'Entreprise. Accord à l'unanimité.

3-Décision modificative N°4 : à la demande du Trésor Public il y a lieu de régulariser une écriture entre chapitres concernant les intérêts d'emprunts et portant sur la somme de 6 500€. Accord à l'unanimité.

4-Modification du régime indemnitaire-RIFSEEP : Régime Indemnitaire, tenant compte, des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel. Il s'agit des primes que le Maire peut attribuer à un ou des agents en une ou plusieurs fois en tenant compte de la fonction, des compétences, des résultats, de l'investissement et de la motivation. Le plafond doit être relevé. Accord à l'unanimité. Au cours de la discussion on apprend qu'une dénommée Adeline a été embauchée à mi-temps au secrétariat...

5-Organisation du temps de travail : discussion confuse. Il s'agit, là encore, de régulariser ce qui existerait dans les faits à savoir que le temps de travail annualisé est de 1607h. Accord à l'unanimité.

6-Instauration des Indemnités horaires pour travaux supplémentaires : (IHTS) Au niveau de la Commune les heures supplémentaires (puisque c'est de cela qu'il s'agit) ont toujours été payées. L'exemple donné concerne l'employé communal qui sort les poubelles du cimetière et de la Mairie le dimanche soir. En l'absence d'une délibération (encore une ?) le Trésor Public indique qu'il n'effectuera plus le règlement. Accord à l'unanimité.

7-Instauration de la journée de solidarité pour les personnes âgées et personnes handicapées : définie par la loi du 30/06/2004 elle concernait initialement le lundi de Pentecôte férié non rémunéré. Ce n'est plus le cas depuis 2008 date à laquelle un accord d'entreprise devait intervenir dans le privé et une mise en place par délibération dans le secteur public. Il peut s'agir soit d'un jour férié non payé (hors 1^{er} Mai), d'un samedi travaillé ou d'une autre modalité préalablement définie. Apparemment à ce jour dans la Commune on doit être dans le flou ! Accord à l'unanimité pour la mise en place sans que la modalité retenue n'ait été clairement énoncée.

8-Délibération fixant les autorisations d'absence pour événements familiaux applicables au personnel :

Encore un sujet qui n'est pas nouveau puisqu'il s'agit des jours d'absence auxquels peut prétendre le personnel aussi bien dans le secteur public que privé (naissance, mariage, décès...). La Fonction Publique a son propre cadre il suffisait de l'inscrire dans le marbre ! Accord à l'unanimité.

9-Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion relative au service intérim : comme prévu lors de la signature de cette convention il y a lieu de procéder à son renouvellement annuel. Accord à l'unanimité.

10-Construction d'une cantine et garderie périscolaire-Modification du projet Avenant N°1 : Le Maire indique que le projet initial n'a pas rencontré l'adhésion des enseignantes qui trouvent l'emprise sur la cour trop importante. La commission travaux a approché l'architecte qui doit présenter un nouveau projet proche du parking (lequel ?). Le montant du projet avait été estimé à 700 000€ht (CM du 12/12/2022 lettre 181). Coût supplémentaire d'honoraires : environ 14 000€. N'a-t-on pas pris le problème à l'envers en ne faisant pas participer les enseignantes au préalable à tout lancement ? Est-ce la seule raison ? Accord à l'unanimité.

11-(Ajout à l'ordre du jour). Nomination d'un avocat suite aux recours de tiers contre le permis de construire délivré le 14/03/23 (Il s'agit des 2 immeubles prévus sur l'actuel emplacement de la salle des fêtes) : Albinus je te renvoie au point 8 de ma lettre 183, CM du 26/06/23. Ce jour-là les tiers étaient clairement identifiés. Aujourd'hui Le Maire parle « d'habitants de la Commune ». Est-ce à dire qu'il y aurait d'autres plaignants ? Toujours est-il que le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de prendre un avocat pour défendre les intérêts de la Commune. Accord à l'unanimité pour solliciter un avocat du barreau de Grenoble spécialiste de ce type de dossier. Qu'en penser ?

- peu importe qui a raison ou qui a tort, Albinus on s'oriente très certainement vers une procédure qui risque de durer. On a déjà un exemple dans notre Commune qui traîne depuis des années et dont on n'entend plus parler.

- ne s'est-on pas précipités à liquider meubles et matériels ? Cette salle aurait pu continuer à servir tant que les recours éventuels n'étaient pas purgés ?
- la présence d'une banderole sur la façade d'une maison voisine questionne des habitants du village, en substance il est écrit : « **STOP AU BETONNAGE DU MARAIS, NON AUX 42 LOGEMENTS, INONDATIONS PROGRAMMEES** » C'est grave ?
- plus globalement une partie significative des habitants n'est favorable ni à la démolition de la salle des fêtes ni à la construction envisagée. Il faut dire que l'absence de communication n'arrange rien !
- idem pour d'autres permis accordés où rien ne bouge : funérarium dans la ZI, crèche dans le bas du village ? Par contre, sans tambour ni trompette, des équipements de jeux pour enfants ont été installés dans le terrain voisin de la Mairie. Pour combien ?

Questions diverses : La Commune loue des parcelles à usage de jardin pour la somme, modique, de **15€/an**. Le Trésor Public demande que ces locations soient régularisées par la signature d'une convention entre la Commune et les locataires. Le Maire indique qu'il faudra s'en occuper.

Albinus, tu l'as remarqué cette séance aura été celle des régularisations. Conséquence d'une administration tatillonne ou laxisme ou non-respect des procédures ?

La séance est levée à 20h20.

A bientôt,

Ton ami Nicolas

Octobre 2023